

COMMUNE DE CHANTELLE
PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 10 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Chantelle s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de Monsieur André BIDAUD, Maire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation par Monsieur le Maire de ladite commune le 03 février 2023.

Étaient présents : Mesdames Brigitte DAEMEN, Virginie LADHUIE, Marie-Chantale LAMBRECHT, Isabelle PERIN et Messieurs Stéphane BONNET, Jean-Paul CHEVALIER et Thierry ROLAND

Absents excusés avec pouvoirs : Madame Céline BOUTONNET donne pouvoir à Brigitte DAEMEN, Pascal PALAIN à Jean-Paul CHEVALIER, Julien GAYTE à Thierry ROLAND, Sandrine ROUMEGOUS à Marie-Chantale LAMBRECHT et Kevin DUPUIS à Isabelle PERIN

SECRETARIAT DE SÉANCE

Conformément à l'article LI 2114 du code des communes, il convient de désigner un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Marie-Chantale LAMBRECHT a été désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

André BIDAUD propose la date du 24 mars 2023.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE SÉANCE DU 27 JANVIER 2023

Aucune remarque ou observation n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion de conseil du 27 janvier 2023 est adopté à l'unanimité.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES

André BIDAUD présente au Conseil Municipal le détail des frais de fonctionnement des écoles pour 2022 pour 131 enfants inscrits.

Participation aux frais de fonctionnement des écoles 2022			
Postes	Ecole Maternelle	Ecole Élémentaire	Total
Eau & assainissement	980,76	1529,59	2 510,35
Électricité	3 327,58	6 655,50	9 983,08
Combustibles	11 546,81	11 432,00	22 978,81
Fournitures d'entretien	2 066,18	5 249,21	7 315,39
Petit matériel	74,11	1 445,09	1 519,20
Pharmacie	74,00	81,05	155,05
Fournitures scolaires	1 394,19	2 779,02	4 173,21
Location et entretien des copieurs	412,56	728,74	1 141,3
Entretien bâtiments	132,00	132,00	264,00
Entretien matériel	139,20	556,80	696,00
Assurances	758,50	811,51	1 570,01
Transport piscine	976,50	4 767,50	5 744,00
Téléphone + Internet	712,37	657,61	1 369,98
Personnel (hors cantine et garderie)	52 541,68	16 146,66	68 688,34
Total	64 565,01	39 622,28	104 187,29
Nombre d'élèves	37	94	131
Frais fonctionnement/élève	2 030,71	563,53	
Chezelle	3	3	7 782,75
Fourilles	3,5*	5	9 925,18
Taxat Senat	2	6	7 442,64
Ussel d'Allier	4	8,5*	12 912,90
TOTAL	12,5	22,5	38 063,47

Participation aux frais de garderie 2022			
Frais de garderie (Personnel et fournitures)	25 413	Coût par enfant (Nb d'enfants : 40)	371,05
Facturation garderie	- 10 571,00	Reste à charge	14 842,00
Chezelle	4	371,05	1 484,20
Fourilles	6,5*	371,05	2 411,83
Taxat Senat	6	371,05	2 226,30
Ussel d'Allier	9,5*	371,05	3 524,98
	(*) Enfant en garde alternée		

Les sommes par élève, au titre de 2022, seront facturées aux communes qui ne possèdent pas de structure d'accueil et qui ont des élèves scolarisés à Chantelle, à savoir Chezelle, Fourilles, Ussel d'Allier et Taxat-Senat :

- **pour Chezelle : 7 782,75 + 1484,20 = 9 266,95 €**
- **pour Fourilles : 9 925,18 + 2 411,82 = 12 337,00 €**
- **pour Taxat-Senat : 7 442,64 + 2 226,30 = 9 668,94 €**
- **pour Ussel d'Allier : 12 912,90 + 3 524,98 = 16 437,88 €**

pour un total général de **47 710,77 €**.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

SUBVENTION CSC

André BIDAUD rappelle au Conseil Municipal qu'en raison de la réfection du terrain en herbe, le club de foot doit s'entraîner à Bellenaves et à Charroux. Le CSC ayant reçu une facture de 345 € émanant de la commune de Bellenaves et correspondant aux frais d'éclairage du terrain, frais qui incombent normalement à la commune, André BIDAUD propose de prendre en charge les dits frais d'éclairage en versant une subvention de 345 € au CSC.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, Jean-Paul CHEVALIER ne prenant pas part au vote, approuve cette décision.

CHOIX DES ENTREPRISES POUR L'AMENAGEMENT DE BOURG

André BIDAUD rappelle au Conseil Municipal qu'un appel d'offres constitué de deux lots (lot 1 : voirie, lot 2 : espaces verts) a été lancé le 17 décembre 2022 pour l'aménagement du bourg de Chantelle. La consultation s'est terminée le 20 janvier 2023. Après ouverture des plis, l'analyse des offres a été réalisée par le Cabinet Robin, maître d'œuvre de ces travaux et présentée à la commission d'appels d'offres. Après avoir rappelé que les prix comptent pour 55 % et la qualité du mémoire technique pour 45 %, André BIDAUD présente au Conseil Municipal les offres du lot 1/voirie

NOM DE L'ENTREPRISE	EIFFAGE	EUROVIA	COLAS
Offre de base HT	758 177,00	726 130,00	681 866,80
PSE 1 (variante bordures)	18 209,00	18 182,80	14 947,10
TOTAL	776 386,00	744 312,80	696 813,90
Note/20	17,95	18,72	20,00
Pondération 55 %	9,87	10,30	11,00
Valeur technique de l'offre	14,00	16,00	19,00
Pondération 45 %	6,30	7,20	8,55
Note/20	16,17	17,50	19,55
Classement	3	2	1

Il détaille ensuite les propositions du lot 2/espaces verts

NOM DE L'ENTREPRISE	ROUGIER	IDVERDE	TREYVE
Offre de base HT	30 238 750	20 226,84	17 908,40
Note/20	11,84	17,71	20,00
Pondération 55 %	6,51	9,74	11,00
Valeur technique de l'offre	7,00	14,50	16,00
Pondération 45 %	3,15	6,525	7,20
Note/20	9,66	16,26	18,20
Classement	3	2	1

Au vu des offres présentées et de l'application des critères, André BIDAUD propose de retenir pour le lot 1/voirie l'entreprise COLAS qui obtient une note pondérée de 19,55/20 pour un montant de l'offre de base de 681 866,80 € HT et de la PSE 1 (variante) pour un montant de 14 947,10 € HT. En ce qui concerne le lot 2/espaces verts, André BIDAUD propose de retenir l'entreprise TREYVE qui obtient une note pondérée de 18,20/20 pour un montant de l'offre de base de 17 908,40 € HT.

Le bilan de l'opération avec les soumissionnaires retenues s'élève à 714 722,30 € HT

ENTREPRISE	COLAS	TREYVE PAYSAGES	
Offre	681 866,80 €	17 908,40 €	
PSE1	14 947,10 €		
TOTAL	696 813,90 €	17 908,40 €	714 722,30 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide ces propositions et décide de retenir les entreprises COLAS et TREYVE pour les montants sus mentionnés.

DEMANDE DE SUBVENTIONS 2023

Suite au choix des entreprises retenues pour l'aménagement de bourg, André BIDAUD rappelle que ces travaux ne pourront être financés sans la participation de la Région Auvergne Rhône Alpes et le Conseil Départemental de l'Allier. Il propose de solliciter ces deux partenaires privilégiés afin d'obtenir des subventions d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter toutes les subventions relatives à ces travaux.

COMPTES DE GESTION 2022

Les comptes de gestion 2022, dressés par la Comptable Publique du SGC de Gannat, dont dépend depuis le 1^{er} janvier 2023 la commune de Chantelle, en parfaite concordance avec les comptes administratifs de l'exercice 2022, sont adoptés à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF

André BIDAUD propose d'élire un président pour la séance où le compte administratif du maire est débattu et délibéré sur ces comptes. Poste confié, à l'unanimité, à Marie-Chantale LAMBRECHT, doyenne d'âge.

André BIDAUD présente le compte administratif 2022 du budget général. Il souligne l'importance de la hausse des frais d'électricité, de carburants et de combustibles, due à l'inflation. Il explique que la masse salariale a également augmenté, suite à l'arrêt des contrats aidés, de la hausse du point d'indice des fonctionnaires et du SMIC pour les agents en CDD.

Le désendettement de la commune ainsi que la rigueur comptable assumée, permettent néanmoins de maintenir la capacité d'autofinancement nette à une hauteur de 94 000 €.

Investissement

Dépenses	Prévu :	630 415,00
	Réalisé :	463 542,18
	Reste à réaliser :	157 119,00
Recettes	Prévu :	630 595,00
	Réalisé :	357 914,16
	Reste à réaliser :	36 743,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	1 369 494,12
	Réalisé :	852 844,88
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	1 381 644,12
	Réalisé :	1 470 788,48
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-105 628,02
Fonctionnement :	617 943,60
Résultat global :	512 315,58

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	238 990,48
- un excédent reporté de :	378 953,12
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	617 943,60
- un déficit d'investissement de :	105 628,02
- un déficit des restes à réaliser de :	120 376,00
Soit un besoin de financement de :	226 004,02
DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	617 943,60
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	226 004,02
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	391 939,58
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	105 628,02

André BIDAUD se retire pendant le vote du compte administratif.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Marie-Chantale LAMBRECHT, approuve à l'unanimité le compte administratif présenté ainsi que les affectations de résultat proposées.

QUESTIONS DIVERSES

- **Fête de la nature**

Isabelle PERIN détaille au Conseil Municipal les animations envisagées pour la Fête de la Nature qui doit avoir lieu les 27 et 28 mai 2023 :

- ✓ Balade commentée par Les Arts Verts ainsi qu'une lecture par les bénévoles de Lire pour Tous.
- ✓ Une exposition temporaire au Moulin des Pierres par les associations de Chasse et de Pêche
- ✓ Une exposition de photographies ainsi qu'un film sur la Nature en Bourbonnais dans un lieu qui reste à confirmer
- ✓ Des ateliers par Blandine BRUNET-GOUGAT
- ✓ Une visite commentée du Jardin partagé

- **Remerciements**

André BIDAUD fait part au Conseil Municipal de courriers de remerciements :

- ✓ De M et Mme Pascal PALAIN pour les marques d'affection et de réconfort reçues à l'occasion du décès du père du premier adjoint ;
- ✓ De M et Mme Guy CLAUS pour le service en salle effectué par le CME à l'occasion de la cérémonie des vœux ;
- ✓ De M et Mme André NICOLAS pour le bon d'achat de fin d'année
- ✓ Du Foyer Culturel Laïque pour le prêt de la salle et la disponibilité de Monsieur le Maire

L'ordre du jour étant épuisé, le procès-verbal a été clos et les membres présents ont signé.

La séance est levée à 23 heures 15. -----